



La Liberté  
1701 Fribourg  
026/ 426 44 11  
www.laliberte.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 39'828  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211  
Abo-Nr.: 1095889  
Seite: 9  
Fläche: 49'037 mm<sup>2</sup>

# La cuite restera gratuite

**SANTÉ PUBLIQUE •** *Le Conseil fédéral refuse de faire payer les personnes traitées pour excès d'alcool. Mais le sujet n'en a pas fini de faire des vagues.*

**LUC-OLIVIER ERARD**

Les personnes traitées pour coma éthylique ne devraient pas payer elles-mêmes les soins et autres séjours en cellule de dégrisement qui résultent de leur consommation excessive d'alcool. C'est l'avis du Conseil fédéral, consulté par le parlement suite à l'initiative de Toni Bortoluzzi (udc/ZH), déposée en 2010. Acceptée à une courte majorité par des commissions du National, en 2011, et des Etats l'année suivante, la proposition a fait l'objet d'un projet de modification de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Très mal accueilli lors de la phase de consultation, il a fait pratiquement l'unanimité contre lui: plusieurs partis, tous les cantons sauf un, les organisations de consommateurs et presque tous les prestataires de soins l'ont très sévèrement critiqué.

Cette volée de bois vert n'a pas découragé la commission du National. Refusant d'enterrer le texte, elle l'avait envoyé en mars dernier pour avis au Conseil fédéral. Et lui non plus n'est pas tendre. «Le projet est difficilement compatible avec le principe constitutionnel d'égalité face à la loi étant donné qu'il ne porte que sur la consommation excessive d'alcool et non sur d'autres comportements nocifs pour la santé tels que sports à risque, tabagisme ou alimentation excessive», indiquait hier un communiqué de l'exécutif. Il a repris les critiques des cantons et des organisations, relevant au passage qu'aucun pays européen ne prévoit de participation financière des personnes traitées pour intoxication alcoolique.

## Pas seulement les jeunes

A l'époque du dépôt de l'initiative Bortoluzzi, le débat public était animé, autour des nuits agitées des jeunes et des «bitures express». Mais le contexte a un peu changé. Le coma éthylique est à 90% le fait de personnes de plus de 23 ans. D'autre part, les statis-

tiques montrent qu'en 10 ans, la consommation d'alcool chez les jeunes a chuté.

Dans sa réponse à la consultation, le président du Conseil d'Etat neuchâtelois Alain Ribeaux (plr) regrettait que le texte «traite le problème uniquement du point de vue individuel dans un contexte social où l'alcool est culturellement valorisé, bon marché, disponible et qu'il fait l'objet d'une large publicité».

Tandis que le président du Conseil d'Etat vaudois, le socialiste Pierre-Yves Maillard, relevait la dangerosité du projet, qui pourrait dissuader certains de se faire soigner. Il indiquait aussi une difficulté majeure d'application du fait que, d'après les statistiques du CHUV, 70% des personnes traitées pour ce motif souffrent d'autres traumatismes. La mesure ne pourrait donc pas leur être appliquée telle quelle.

## On en reparlera

La survie du texte durant la campagne électorale est pourtant assurée. La commission de la santé publique aurait dû traiter à nouveau l'objet en août. L'initiative Bortoluzzi devrait donc être devant le parlement lors de la session de septembre, juste avant les élections. Mais le retard pris hier dans les débats en commission semble devoir renvoyer la question à l'après-élections fédérales.

Opposé au texte, le conseiller national Jean-François Steiert (ps/FR) estime que celui-ci est maintenu «parce qu'il y a un intérêt évident à la polémique de la part des initiants».

«Faire payer les personnes intoxiquées introduit le principe de responsabilité dans la LAMal. Il faudrait alors l'appliquer à tous les comportements dangereux pour la santé, ce qui est inenvisageable», explique-t-il. Il donne peu de chances au texte, voté à une courte majorité en commission.



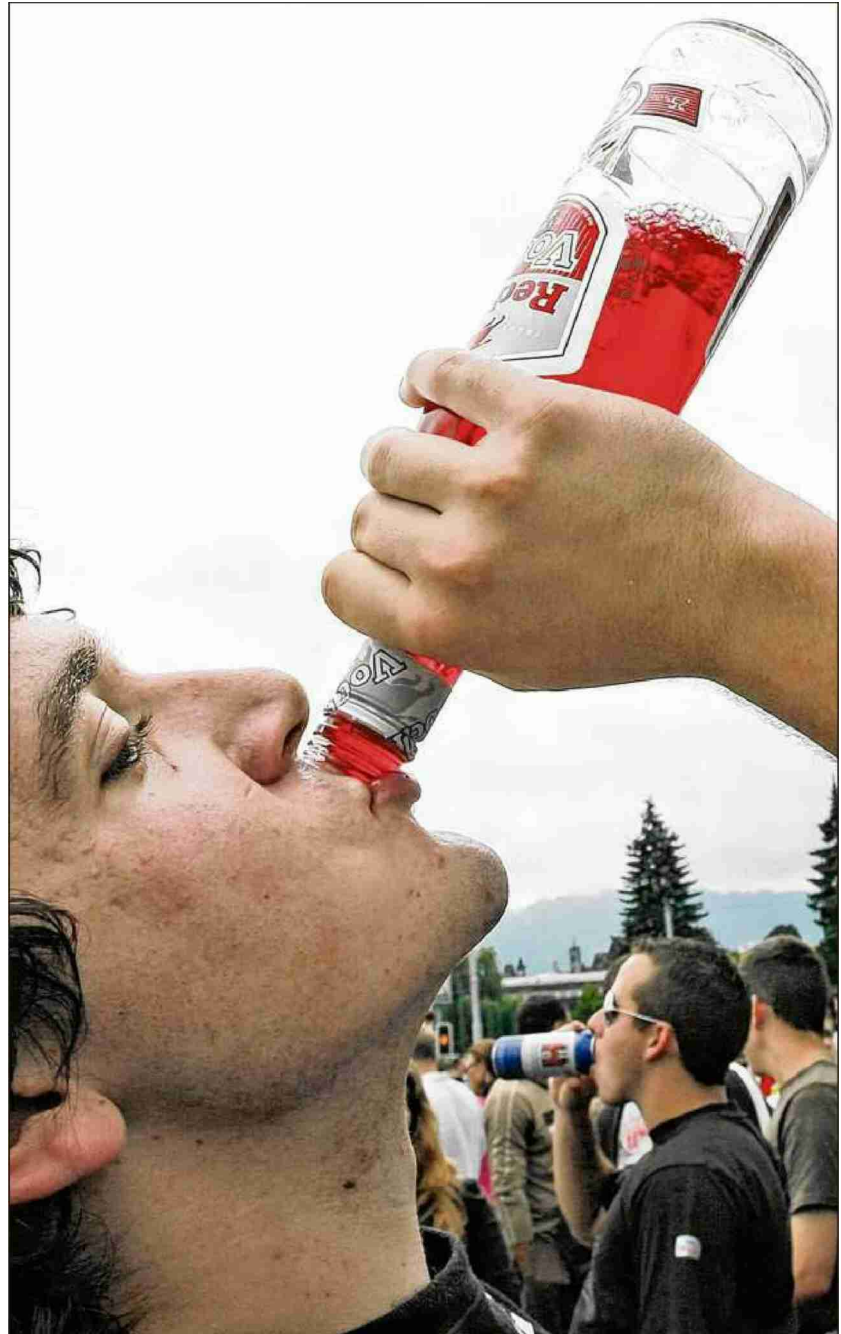
La Liberté  
 1701 Fribourg  
 026/ 426 44 11  
 www.laliberte.ch

Medienart: Print  
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
 Auflage: 39'828  
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211  
 Abo-Nr.: 1095889  
 Seite: 9  
 Fläche: 49'037 mm<sup>2</sup>

**«Concessions» de l'UDC**

«Le problème, c'est qu'il est plus facile d'être pour cette proposition que d'expliquer pourquoi on est contre.» Pour Guy Parmelin (udc/VD), président de la commission, «l'UDC veut un débat public en plénum». Il ne «préjuge pas de l'avis de la commission», mais estime que son parti «a fait des concessions» notamment en abandonnant certains aspects du texte trop problématiques. «Je pense que les électeurs sont conscients du problème de ces comas éthyliques, ils veulent qu'on agisse», conclut-il. ARPRESSE



Seuls 10% des comas éthyliques sont le fait de jeunes de 23 ans ou moins.

KEYSTONE-A/PHOTO PRÉTEXTE